



**M<sup>c</sup> Paul Germain**  
notaire et conseiller  
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle  
Tél. : 450 224-5080  
Télec. : 450 504-5085  
www.paulgermain.com



### Mourir sans testament: la dévolution légale et ses surprises

Lorsqu'une personne décède sans testament et sans un contrat de mariage comportant une clause testamentaire, c'est le Code civil du Québec qui détermine les successibles, vos héritiers. C'est ce que l'on appelle une « succession ab intestat », c'est-à-dire sans testament.

Voici les cas de dévolution les plus fréquents. Vous êtes marié ou unis civilement sans enfant ni autres descendants.

Alors, si votre conjoint et vos parents vous survivent, votre conjoint aura droit aux deux tiers (2/3) de votre succession et l'autre tiers (1/3) ira à vos parents ou au survivant du couple si l'un d'eux est décédé. Si vos parents sont décédés, alors votre conjoint aura droit aux deux tiers (2/3) de votre succession et l'autre tiers (1/3) sera partagé entre vos frères et sœurs. Attention, si l'un de vos frères et sœurs est décédé, sa part appartiendra à ses enfants au premier degré par représentation. Les enfants de vos frères et sœurs venant représenter leurs ascendants dans la succession en cas de décès.

À défaut d'ascendants et de frères et sœurs et de neveux et nièces représentant leur parent, votre conjoint héritera du tout.

ATTENTION : Un conjoint de fait n'est pas une personne mariée ou unie civilement au sens du Code civil même si le couple a des enfants ensemble et que les conjoints de fait font vie commune depuis 70 ans. En conséquence, les conjoints de fait n'héritent jamais l'un de l'autre dans les successions sans testament.

Enfin, les désignations de bénéficiaires dans les polices d'assurance-vie ne concernent que le produit de cette assurance, et non la succession légale.

#### Vous avez des enfants

Vous décédez sans conjoint, mais vous avez des enfants alors ces derniers hériteront de la totalité de vos biens en parts égales. Si l'un d'eux est décédé, mais qu'il laisse des enfants survivants ou des petits-enfants, ceux-ci se partageront la part à laquelle votre enfant décédé aurait normalement eu droit. Si au moment de votre décès, vous êtes marié et que vous avez des enfants, votre conjoint aura droit à un tiers (1/3) et vos enfants ou leurs descendants si vos enfants sont décédés se partageront les deux autres tiers (2/3). Outre votre conjoint survivant, aucun membre de votre famille n'hérite avant vos descendants.

Le mois prochain, je traiterai du cas des célibataires, des veufs et des veuves sans enfants avec des parents, sans parents, avec des frères et sœurs ou sans frères et sœurs. En attendant, vous pouvez consulter notre site web au [www.paulgermainnotaire.com](http://www.paulgermainnotaire.com)

Salutations distinguées

## Not'Journal - JEAN-GUY JOUBERT

L'automne est bien installé et le spectacle offert par Dame Nature colore encore magnifiquement le paysage de notre région.

Dans cette édition d'octobre, en plus de nos chroniques habituelles, un thème retient surtout notre attention, les élections municipales et à la préfecture de la MRC des Pays-d'en-Haut.

### Élections municipales et préfecture

**Les élections municipales et de la préfecture de la MRC des Pays-d'en-Haut du 5 novembre prochain sont à notre porte.** D'entrée de jeu, j'aimerais souligner le travail de nos élus au cours des quatre dernières années. Ces femmes et ces hommes ont en effet consacré beaucoup de temps et d'énergies, imposé des contraintes dans leur vie familiale, pour assumer leurs rôles et responsabilités dans les divers conseils municipaux et régionaux. À cela, je crois qu'ils méritent tout notre respect. Les défis et contraintes auxquels les administrations municipales et régionales font face sont nombreux et complexes. À ceux qui terminent leur mandat, je vous remercie de

votre implication au sein de votre communauté. Aux candidates et candidats qui sollicitent un nouveau mandat ou celles et ceux qui tentent l'expérience de la vie politique, je vous souhaite tous une bonne fin de campagne.

Dans ce dernier grand sprint, j'encourage les citoyens à interpeller et questionner les candidates et candidats sur les enjeux qui marquent votre communauté et la région. L'environnement ainsi que les enjeux locaux et régionaux devraient sans doute alimenter vos discussions. Vous trouverez dans nos pages consacrées aux candidats, un complément d'information sur leurs préoccupations.

Enfin, je ne saurais trop insister sur le fait, pour chaque citoyen, de participer au processus électoral en allant voter, soit par anticipation, le 29 octobre, ou lors du scrutin général, le 5 novembre.

Bonne lecture et bon début d'automne!



Visitez le site du Journal afin de découvrir des textes, des photos, des vidéos ou des liens qui ont été ajoutés.

Retrouvez-nous sur Facebook!

### Séance d'information politique à Prévost

## Rencontre avec le Renouveau prévostois

Le Renouveau prévostois avec Paul Germain tiendra une séance d'information pour tous les citoyens qui aimeraient en savoir un peu plus sur le programme de l'équipe. Les citoyens présents seront aussi invités à poser des questions à l'équipe de candidats du Renouveau prévostois. La rencontre se tiendra le **25 octobre de 17 h à 20 h** à l'Auberge Laurentienne, au 1162, rue Principale à Prévost.

### Conférence du Comité renaissance

## Expo67, un point marquant de notre histoire

MARIE ANDRÉE CLERMONT

**Vendredi 27 octobre à 19 h**, le Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs accueillera Bruno Paul Stenson, conférencier bien connu, qui viendra nous parler des années 60, et plus particulièrement d'Expo67, dans le contexte de Montréal, du Québec et du Canada. Une période cruciale dont les répercussions se font encore sentir dans tous les aspects de notre vie. Bienvenue à tous!



Invitations

## Journal citoyens

Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs



[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

#### Mission :

Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information général et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du *Journal des citoyens*.

#### AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

On ne peut utiliser des textes ou des photographies sans autorisation du *Journal*.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des annonces est interdite sans la permission écrite du *Journal*.

Les Éditions prévostaises  
C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél. : 450 602-2794

#### Rédacteur en chef et directeur :

Michel Fortier, rédacteur en chef  
tél. : 450 602-2794  
[redaction@journaldescitoyens.ca](mailto:redaction@journaldescitoyens.ca)  
[www.journaldescitoyens.ca](http://www.journaldescitoyens.ca)

#### Conseiller juridique :

Benoît Guérin  
[bguerin@journaldescitoyens.ca](mailto:bguerin@journaldescitoyens.ca)

#### Conseil d'administration et collaborateurs créatifs :

Jean-Guy Joubert, président, Benoît Guérin, trésorier, Yvan Gladu, vice-président, Gilbert Tousignant, Odette Morin, Carole Bouchard, secrétaire, Isabelle Neveu, Marc-Aurèle Filion, Brent McCosker, Peter McFarlane, Rose Proulx, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Jasmine Valiquette, Louise Guertin, Gisèle Bart et Diane Brault.

#### Révision des textes :

Gleason Théberge, Yvan Gladu, Benoît Guérin, Valérie Lépine, Jacinthe Laliberté et Jean-Guy Joubert.

#### Journaliste :

Valérie Lépine : [vlépine@journaldescitoyens.ca](mailto:vlépine@journaldescitoyens.ca)

#### Webmestre :

Marc-Aurèle Filion : [marco@journaldescitoyens.ca](mailto:marco@journaldescitoyens.ca)  
Isabelle Neveu : [isa.neveu@journaldescitoyens.ca](mailto:isa.neveu@journaldescitoyens.ca)

Facebook : [journaldescitoyens](http://journaldescitoyens.com)  
Club Ado média

Direction artistique et infographie : Carole Bouchard  
[infographie@journaldescitoyens.ca](mailto:infographie@journaldescitoyens.ca)

#### Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 450 335-1678  
[lispinard@journaldescitoyens.ca](mailto:lispinard@journaldescitoyens.ca)

#### Imprimeur :

Hebdo Litho  
Tirage certifié : 10 700 exemplaires  
Distribution : Postes Canada : médiaposte

#### Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1496-2497 *Journal des citoyens*

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de :

Culture et Communications



788, rue Shaw,  
Prévost



Tél. : 450-224-2507

[maisonentraideprevost@videotron.ca](mailto:maisonentraideprevost@videotron.ca)

### Guignolée 2017

La guignolée approche à grands pas. Elle aura lieu le samedi 2 décembre.

Dans les prochaines semaines, des bénévoles contacteront les participants de l'an dernier pour confirmer ou non leur participation cette année. Bon an mal an, 80% des bénévoles des années antérieures viennent revivre cette activité familiale et festive. Nous avons besoin d'au moins une centaine de bénévoles pour faire de cet événement annuel majeur de collecte de fonds une réussite. Les denrées et sommes d'argent amassées serviront à la confection de paniers de Noël, à garnir le garde-manger de dépannage alimentaire et bonifier la banque alimentaire hebdomadaire, et ce, tout au long de l'année 2018. Pour les personnes désirant vivre une première expérience, vous pouvez contacter Michèle Desjardins, 450 224-2507.

Nous avons besoin de vous et de la générosité de tous les Prévostois!

### Paniers de Noël et inscriptions

Les personnes désireuses d'obtenir un panier de Noël doivent communiquer avec madame Michèle Desjardins, 450 224-2507, pour prendre rendez-vous. Les inscriptions se feront du 23 octobre au 16 novembre 2017. Après cette date, aucune demande ne sera acceptée. Certains critères s'appliquent. Preuves de résidence et de revenus sont requises.

### Journée-bénéfice

Le samedi 7 octobre dernier, avait lieu, au restaurant Le Mezze, une journée-bénéfice au profit de la guignolée de la Maison d'entraide. La rondelette somme de 670 \$ nous a été remise.

Un immense MERCI au restaurant Le Mezze pour cette belle initiative!

### Heures d'ouverture

Comptoir familial, friperie et entrepôt  
Lundi : 13 h à 15 h 45  
Mardi au vendredi : 9 h à 11 h 45 et 13 h à 15 h 45  
Samedi matin : 9 h à 11 h 45

### Dépôt de meubles et articles divers

Tous les jours de 9 h à 16 h (fermé de 11 h 45 à 13 h)

### Dimanche : AUCUN DÉPÔT.

Dépôt de vêtements : En tout temps, dans les deux contenants bleus extérieurs.



Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

[www.maisonentraideprevost.org](http://www.maisonentraideprevost.org)

## À la Maison d'entraide de Prévost

## Activité-bénéfice réussie

JOHANNE MONGEAU

Le 7 octobre dernier avait lieu une activité-bénéfice au profit de la Maison d'entraide de Prévost. Cette initiative provenant des propriétaires du resto le Mezze à laquelle s'est associé le musicien Marc Alain Lavoie des Taverneux, groupe émergent en nomination au prochain Gala de l'Adisq, aura permis de ramasser 670 \$.

Depuis son déménagement sur la rue Shaw, la Maison d'entraide de Prévost a vu son achalandage et ses activités augmenter. Grâce à la grande équipe de bénévoles ainsi qu'aux

employés, la Maison poursuit sa mission et tente de répondre le plus possible aux besoins de sa communauté.

Je tiens à remercier du fond du coeur l'engagement et l'implication de France Morand et Yves Mainville du Mezze ainsi que Marc Alain

Lavoie et son équipe des Taverneux. Nous sommes également très reconnaissants de la participation de toutes les personnes qui se sont présentées au Mezze le samedi 7 octobre. Sous une chaude soirée d'automne, l'ambiance était à la fête et le partage au rendez-vous! Encore une fois MERCI!



Marc Alain Lavoie des Taverneux